

DEPARTEMENT DE LA CREUSE

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DE HAUTE-CORRÈZE
COMMUNAUTÉ
COMMUNE DE
SAINT-MERD-LA-BREUILLE

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
ECHELLE : 1/10 000

6.4.a.70

PRESCRIPTION : 30 mars 2017

DEBAT SUR LE PADD : 23 janvier 2020

ARRÊT : 9 décembre 2021

ENQUÊTE PUBLIQUE : Du 30 mai au 1er juillet 2022

APPROBATION :

Bureau d'études UrbaDoc
Chef de projet : Tony PERRONE
26 impasse Jean-André Rivens
31200 TOULOUSE
05 34 42 02 91
contact@be-urbadoc.fr

Légende

- A1 : Bois et forêts soumis au régime forestier
- PT2 : Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception radioélectriques exploités par l'Etat
- EL7 : Servitude liée à l'alignement des voies publiques

